

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015

Date de convocation : 26 Juin 2015

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mmes FALLOURD, ALIGANT, M. HANNIER, Mmes MONTALESCOT, BECK-BOILEAU, MM. RICHON, CANUS, MOINET, Mme FOURNALES, M. WATTEBLED, Mme DUBOURG, MM. TARDY, NORMAND, Mme QUÉRÉ-JELINEAU,

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes CHAPELLE, NATHIER, BOUCHER, M. GIRARD

Excusée : Mme LAFAYE

Secrétaire de séance : M. RICHON Eric

M. PANNAUD accueille M. Pierre CHAMBON de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) qui présentera le diagnostic qu'il a établi sur les pratiques d'entretien des espaces publics de la Commune en vue de la mise en place du plan de désherbage. De ce fait, les questions à l'ordre du jour seront décalées afin que l'exposé de M. CHAMBON soit traité en premier lieu.

Avant de commencer la séance, M. PANNAUD propose au Conseil Municipal de respecter une minute de silence à la mémoire de M. Xavier de ROUX, Maire honoraire de Chaniers, disparu le 4 juin dernier.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 1^{er} JUIN 2015

M. RICHON fait remarquer une erreur dans le nom de l'étudiante qui a lancé le projet de restauration de la Pietà. Il convient de lire Odile PAPAPIETRO.

Le Conseil Municipal après avoir pris note de cette observation, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} Juin 2015.

APPROBATION DU PLAN D'ENTRETIEN COMMUNAL DE LA FREDON

M. PANNAUD rappelle que la Commune, à travers le Grenelle de l'Environnement, a la volonté de s'engager dans la démarche « zéro phyto » au niveau du plan d'entretien de ses espaces verts. L'objectif est de trouver une nouvelle manière de gérer les espaces publics en évitant d'utiliser les produits chimiques.

Le Conseil a délibéré le 6 octobre 2014 pour autoriser le lancement du diagnostic des pratiques d'entretien de la Commune. Ce diagnostic est présenté ce soir par M. Pierre CHAMBON de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) afin d'être soumis à l'approbation du Conseil.

M. CHAMBON indique que ce document a été élaboré avec l'aide des élus, de M. PARDIES, responsable des services techniques et des agents.

Les objectifs de la présente étude sont :

- de réaliser un état des lieux des pratiques de la commune concernant l'entretien de sa voirie, des espaces verts et des espaces communautaires,
- de faire un point sur la situation de la commune vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- d'identifier les zones où les traitements chimiques sont interdits ainsi que les zones à risque de transferts élevés et faibles,
- d'identifier les zones à risque pour la santé publique,
- de proposer différentes solutions techniques adaptées à la commune de CHANIERES permettant de réduire les risques de transfert vers la ressource en eau,
- de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

Très soucieuse de son impact sur l'environnement, la commune de CHANIERES a choisi de se lancer dans une démarche environnementale. Après un choix du conseil municipal, elle a choisi de réaliser un Plan d'entretien des espaces publics. Ce plan vise à réduire l'impact des usages des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau de la rivière et sur la santé du personnel communal et les habitants de la commune.

Très peu de traitements sont réalisés sur la commune de CHANIERES. Il y a une application très limitée des produits.

Le choix des produits utilisés est pertinent : ce sont des désherbants à action foliaire et anti germinative qui sont homologués.

Un relevé des terrains a été réalisé avec les agents (surfaces, types de revêtements, risques de transferts, imperméabilité des revêtements) permettant ainsi un classement des zones à traiter.

Les surfaces zones non traitées sur lesquelles il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires à moins de 5 mètres par rapport à tout point d'eau. Elles représentent 20% des surfaces entretenues par la Commune.

Les surfaces à risques élevés : ce sont des surfaces imperméables qui ont une capacité d'infiltration très réduite ou nulle et qui présentent donc un risque de ruissellement important. Ce sont généralement des surfaces cimentées, bitumées, enrobées, pavées, goudronnées, et bicouches. Mais, cela peut être également des surfaces perméables tassées, qui se comportent comme une surface imperméable.

De plus, il a été également intégré la notion de santé publique dans cette étude. Ainsi, ont aussi été prises en compte les zones accueillant des personnes dites sensibles (enfants ou personnes âgées) parmi les zones à risques élevés.

Elles représentent 62% des surfaces totales entretenues chimiquement par la commune.

Les surfaces a risques réduits : il s'agit de l'ensemble des autres surfaces (surfaces en terre végétale, sablées, gravillonnées,...) qui sont considérées comme "plus perméables". Elles représentent 18% des surfaces entretenues par la Commune.

État de la surface

Le « salissement » de la voirie par la végétation spontanée est essentiellement lié à la qualité du support.

Il a été attribué une note en fonction de la qualité de la surface. La note indiquant une bonne qualité étant 1 et la note indiquant une mauvaise qualité étant 2 (surface fissurée, dégradée...), plus la note tend vers 1, meilleure sera la qualité de la surface.

- Les surfaces sont globalement dans un bon état.

- En centre-bourg les surfaces sont en bon état, un léger déclassement se fait à cause des petites rues et venelles annexes aux plus importantes.

- Les mauvaises notes sont surtout du fait de la non homogénéité de certains revêtements vieillissants.

Il est intéressant de souligner que sur la commune de CHANIERIS seulement 6.6 % des surfaces sont concernées par l'usage de produits au cours de l'année.

La gestion différenciée

La gestion différenciée des espaces communaux permet d'orienter l'entretien des espaces en fonction des attentes et des besoins de la commune.

Les différentes zones entretenues chimiquement ont été cartographiées suivant trois classes distinctes avec des attentes particulières en termes de traitement et d'entretien.

Cependant ces cartes sont susceptibles d'évoluer en fonction des choix de la collectivité.

Elle donne un cap aux services techniques.

Les Espaces d'entretien strict :

Espaces très soigné, pas de mauvaises herbes, représentant 16% de la surface entretenue

Les Espaces d'entretien intermédiaire :

L'entretien est régulier: espace propre, tonte courte, parasites admis si dégâts peu importants représentant 39% de la surface entretenue

Les Espaces d'entretien extensif :

Il faut préserver la sécurité des usagers.

Entretien réduit: fauche, maintien de la propreté, pas de traitement phytosanitaire, pas d'apport d'engrais, représentant 45% de la surface entretenue

CHARTRE TERRES SAINES POITOU-CHARENTES

M. CHAMBON rappelle les objectifs de cette charte :

- ✓ La protection de la santé publique, notamment pour les agents utilisant ces produits et les habitants de la commune
- ✓ La protection de l'environnement, notamment des ressources naturelles et de la biodiversité
- ✓ L'objectif d'aller vers une démarche "zéro pesticides" dans les espaces publics communaux
- ✓ La promotion des méthodes alternatives

Il précise que pour obtenir des « papillons », la collectivité respecte les critères obligatoires suivants :

Un papillon

- Respecter les aspects réglementaires relatifs au stockage et à l'utilisation des pesticides,

- Elaborer et mettre en oeuvre un Plan d'Entretien. Les préconisations de ce plan seront appliquées sur un minimum de 15 % en surface des sites concernés (hors ZNT).
- Enregistrer les pratiques afin de réaliser un suivi et un bilan annuel.
- Informer les particuliers sur la démarche mise en oeuvre, ses enjeux et ses objectifs, et sur différents thèmes liés à la présence des pesticides dans l'environnement.

Une collectivité, classée un papillon durant 1 an et complétant ses engagements, pourra présenter sa candidature pour obtenir deux papillons.

Deux papillons,

- Respecter les aspects réglementaires relatifs au stockage et à l'utilisation des pesticides,
- Appliquer le Plan d'Entretien sur un minimum de 50 % des sites concernés (hors ZNT): la collectivité précisera ses choix et les zones géographiques d'application des préconisations,
- Former tous les agents concernés au Certificat Individuel,
- Prendre en compte le "sans pesticide" dans les cahiers des charges des nouveaux aménagements (avoir une réflexion en amont de ces nouveaux aménagements),
- Informer les particuliers des alternatives à mettre en place en menant des actions de sensibilisation au jardinage sans pesticides.

Une collectivité classée deux papillons durant 1 an, et complétant ses engagements, pourra présenter sa candidature pour obtenir trois papillons.

Trois papillons :

- Respecter les aspects réglementaires relatifs au stockage et à l'utilisation des pesticides,
- Appliquer le Plan d'Entretien sur un minimum de 90 % des sites concernés (hors ZNT),
- Former tous les agents communaux concernés au Certificat Individuel,
- Adopter une gestion différenciée des espaces publics répondant aux critères de la charte dans un objectif de réduction maximale des pesticides à l'échelle de la collectivité,
- Mettre en place des panneaux ou tout autre outil d'information à destination des administrés sur les sites ne recevant plus de pesticides.

Une mention spéciale "commune sans pesticides" sera décernée pour la mise en oeuvre ou la réalisation des actions suivantes :

- Gérer 100 % des espaces communaux sans pesticides,
- Mener des actions de sensibilisation au jardinage et au désherbage sans pesticide,
- Organiser un concours des maisons / jardins fleuris avec une catégorie sans pesticide

Risques de Transfert de produits phytosanitaires :

Superficie entretenue par la commune	ZNT en m ²	Risque Elevé en m ²	Risque Faible en m ²
189 162	38 926	118 328	33 837

Entretien sur la commune année en cours :

	Surface	Terre saine
Techniques Alternatives	178 532	93,4%
Techniques Mixtes (Chimique et Alternatif)	12009	6,3%
Techniques Chimiques	550	0,3 %
Total Général	191 091	100 %

La commune de CHANIERES pourrait en théorie postuler pour 3 papillons de la charte Terre Saine quand le local sera aux normes, compte tenu des critères qu'elle comptabilise déjà.

- 90 % des surfaces en méthode alternative
- Formation de 100% des agents aux techniques alternatives
- Information à la population : en cours

SYNTHÈSE

Principales conclusions pour la commune de Chaniers

Les démarches déjà engagées doivent être confortées par les élus et les services dans la durée.

- Les techniques alternatives de désherbage doivent continuer à être privilégiées sur les zones de non traitement et les zones à risque élevé de transfert des pesticides vers le milieu et de santé publique.- Continuer à former les agents à la gestion écologique des espaces publics.

- Communiquer sur la démarche auprès des administrés par tous les vecteurs possibles.

Au vu de la cartographie présentée, M. FOURRÉ demande pourquoi le terrain de foot de la Touche figure en zone à risque élevé.

M. CHAMBON indique que ce terrain est drainé et qu'il accueille une population dite sensible.

Mme QUERE-JELINEAU demande pourquoi il y a une différence de traitement entre les terrains de foot du bourg et du Maine-Allain. M. PANNAUD indique que le terrain de la Touche est le terrain officiel qui nécessite une tonte plus régulière mais qu'aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur les deux terrains.

Mme BECK-BOILEAU demande si avec cette étude, il n'y a pas un risque de focaliser l'entretien sur le bourg.

M. CHAMBON précise que le traitement de rendu est identique sur le territoire.

M. MOINET fait remarquer que cette étude porte sur l'entretien des espaces publics mais que les particuliers continuent à utiliser des produits phyto.

M. PANNAUD indique que la Commune en s'inscrivant dans cette démarche doit investir sur le matériel, former ses agents, informer et former la population.

En tant que Maire, il ne peut autoriser l'usage de tels produits avec les 9kms de Charente qui borde le territoire. Il souligne le contrôle de la qualité des eaux de la baignade.

Mme BECK-BOILEAU indique que le message devrait être passé dans les écoles, les enfants étant d'excellents vecteurs.

Mme GRELET précise que les trois écoles ont un projet pédagogique sur le jardinage qui pourrait être l'occasion de sensibiliser les enfants sur les dangers de l'utilisation de ces produits toxiques.

M. PANNAUD demande au Conseil de bien vouloir valider l'étude présentée par M. CHAMBON ce qui permettra de pouvoir passer aux étapes suivantes de demandes de subventions et d'acquisition de matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le diagnostic qui lui a été présenté.

RAPPORT SUR L'EAU POTABLE – ANNEE 2014

M. WATTEBLED présente le rapport annuel 2014 du délégataire VEOLIA sur l'eau potable.

TERRITOIRE :

Le périmètre du service d'eau potable regroupe les communes de Brives sur Charente, Chaniers, Chérac, Courcoury, Dompierre sur Charente, Fontcouverte, les Gonds, Montils, Rouffiac, Salignac sur Charente et Saint Sever de Saintonge, soit une population desservie de 11 938 habitants, (5717 abonnés, soit pour Chaniers : 3545 habitants et 1791 abonnés).

EXPLOITATION :

Le service est exploité en affermage par la Société Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux par contrat qui a pris effet le 1^{er} Janvier 2006 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2017.

Au 1^{er} janvier 2014, la compétence de distribution et de production d'eau potable du Syndicat Intercommunal de Chaniers a été transférée au Syndicat des Eaux de Charente Maritime.

PRODUCTION :

- Propre au syndicat : Les Poitevins ont fourni 238 677 m³ (243 375 en 2013 soit – 1.9%)

- Des importations des collectivités voisines :

SAINTES : 137 673 m³ (109 089 m³ en 2013 soit +26%)

SAEP MERPINS SOLOIRE : 72 813 m³ (81 676 m³ en 2013 soit – 10.9%)

Syndicat des Eaux de la Charente Maritime : 278 700 m³ (320 241 m³ en 2013 soit – 13%)

DISTRIBUTION : un réseau de 300 kms

En 2014, les abonnés domestiques ont consommé 527 143 m³, soit en moyenne 115 litres par habitant et par jour. Pour Chaniers, la consommation est de 150 151 m³, soit une baisse de 4.44% par rapport à 2013.

QUALITE : le bilan fourni par l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique que l'eau produite par le syndicat est de bonne qualité mais variable sur le territoire du Syndicat, en fonction des ressources.

A Chaniers la partie bourg est desservie par la ressource des Poitevins (Chérac – Dompierre). La partie haute est desservie par les achats d'eau.

PRIX :

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ (consommé).

Composantes d'une facture EAU de 120 m³ d'un usager

CHANIERS	m ³	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	Variation
Part délégataire			105,88	106,26	+ 0,36 %
Abonnement			42,04	42,18	+ 0,33 %
Consommation	120	0.5340	63,84	64,08	+ 0,38 %
Part syndicale			98,88	98,88	0,00 %
Abonnement			25,68	25,68	0,00 %
Consommation	120	0.6100	73,20	73,20	0,00 %
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0.0865	10,38	10,38	0,00 %
Organismes publics			36,60	37,20	+ 1,64 %
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)			36,60	37,20	+ 1,64 %
TOTAL HT			251,74	252,72	+ 0,39 %
TVA			13,85	13,90	+ 0,36 %
TOTAL € (TTC)			265,59	266,62	+ 0,39 %
Prix TTC au m³ pour 120 m³			2.21	2.22	+ 0,45 %

Des travaux doivent être réalisés :

- Réservoir de la Tonnelle : réhabilitation de la clôture et réparation du revêtement intérieur
- Réservoir du Maine-Mondain : grillage sur l'escalier
- Remplacement de canalisation Chemin du prud'homme entre le Chemin des Vanneaux et le Chemin de Cognac.

Le Conseil Municipal, approuve le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau qui lui a été présenté.

RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2014

M. PANNAUD présente le rapport annuel du délégataire VEOLIA sur l'assainissement.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} Juillet 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 juin 2018.

EXPLOITATION

La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La Commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

COLLECTE DES EAUX USEES

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1179 habitations ou immeubles (au lieu de 1160 en 2013) pour un nombre d'habitants desservis de 2318 (en 2013, 1160 habitations pour 2196 habitants). Il est composé de 31.098 kms de canalisations et 18 postes de relèvement.

Les volumes facturés en 2014 s'élèvent à 90 261 m³ au lieu de 92 825 m³ en 2013 soit -2.8%.

EPURATION

Les eaux usées sont traitées par :

La station d'épuration du bourg : 1700 équivalent habitants (EH)

La station d'épuration du quart Nord-Ouest : 1500 équivalent habitants (EH)

Le rejet de l'eau traitée se fait dans le fleuve Charente

QUALITE DU SERVICE :

Les stations d'épuration sont conformes aux prescriptions administratives.

DEPOLLUTION

Volume arrivant collecté : 97 250 m³

Charge moyenne entrante en DBO5 : 47Kg/l
 Charge moyenne annuelle en équivalent habitants : 791 EH
 Volume traité : 97 379 m³

EVACUATION DES BOUES : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 33.7 tonnes de matières sèches (MS)

PRIX

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ (consommé)

Composantes d'une facture ASSAINISSEMENT de 120 m³ d'un usager

CHANIERES	m ³	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	Variation
Part délégataire			172.65	172.31	- 0.20 %
Abonnement			17.32	17.28	- 0.23 %
Consommation	120	1.2919	155.33	155.03	- 0.19 %
Part du syndicat des eaux			178.60	178.60	0,00 %
Abonnement			48.04	48.04	
Consommation	120	1.0880	130.56	130.56	
Organismes publics			27.60	28.20	+ 2,17 %
Modernisation des réseaux de collecte		0.2350	27.60	28.20	+ 2,17 %
Total HT			378.85	379.11	+ 0.07 %
TVA			37.88	37.91	+ 0.08 %
Total € (TTC)			416.73	417.02	+ 0.07 %
Prix TTC au m³ pour 120 m³			3.47	3.48	+ 0.29 %

M. GRAVELLE rappelle que l'assainissement collectif est financé par la seule redevance assainissement.

M. PANNAUD souligne par rapport à la réunion d'information qui a eu lieu sur l'assainissement individuel que chaque fermier se doit d'équilibrer entre ses recettes et ses dépenses, avec l'obligation d'entretenir les réseaux. Il n'y a pas de transfert financier entre l'eau potable et l'assainissement. Ainsi l'assainissement collectif a bien été payé par les factures d'assainissement.

Il rappelle qu'un projet est à l'étude en vue de transférer les effluents de la station du bourg sur la station d'épuration du Port Hublé qui de ce fait devra être étendue.

M. PANNAUD rappelle que le Syndicat des Eaux effectue des contrôles sur les assainissement individuels de plus de 10 ans.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, les contrôles sont réalisés par VEOLIA.

Mme QUERE-JELINEAU demande si plusieurs points de distribution d'eau peuvent influencer sur la qualité de l'eau.

M. PANNAUD indique que la commune est alimentée par les réservoirs des Poitevins (Chérac), de La Chapelle et de Saintes ce qui permet en cas de problème de maintenir le niveau de qualité et de service. Il rappelle que les analyses d'eau sont faites très régulièrement afin d'en contrôler la qualité et que les résultats sont mis en ligne sur le site de Chaniers.

Mme QUERE-JELINEAU fait remarquer que dans certaines communes le prix de l'eau est divisé par le nombre d'habitants. D'autres appliquent des tarifs spéciaux pour les personnes en difficulté.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement qui lui a été présenté.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme FALLOURD informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances et la Commission des Associations se sont réunies en vue de procéder à la répartition des subventions entre les divers organismes et associations.

Les critères pour bénéficier d'une subvention de la commune sont :

- avoir son siège social à Chaniers ou y exercer son activité ;

- avoir remis le dossier association en mairie pour l'année 2014 comportant la composition de l'association, le compte de résultat et le bilan, les projets réalisés et les objectifs pour l'année suivante.
- Si association avec enfants (notion d'école), la subvention est de 555 €,
- Si association pour adultes, la subvention est variable.

Elle souligne la baisse de subvention pour :

- l'Amicale des boules n'encadre plus d'enfants mais compte tenu de son implication dans les activités périscolaires, il est proposé de lui verser une subvention de 400 € au lieu de 170 €.

- la Petite Raquette (tennis de table) n'encadre plus d'enfants Il est donc proposé de ramener la subvention à 170 €.

En dernier lieu, la commission a eu une réflexion sur les associations diverses qui bénéficient d'une subvention de 30 €.

Doit-on verser tous les ans 30 € à chaque association ou privilégier une seule association par an avec une subvention plus importante.

	PROPOSITIONS 2015	OBSERVATIONS
ASSOCIATIONS assurant l'encadrement d'enfants		
AS Foot	2130	(dont 130€ forfait téléphone alarme)
Judo Club Chagnolais	725	(555+170€ achat de tatamis)
Atelier 10	555	(+ subvention 150 € versée pour expo)
Amicale Boules Chagnolaises	400	Absence d'enfants de Chaniers (baisse de la subvention à 400€ puis 170€ l'année prochaine)
Teck 17	555	(+ 250 € de subvention exceptionnelle de lancement versée en mai 2015)
Sous-total	4365	
ASSOCIATIONS Sportives		
Tennis de Table « Petite raquette»	170	Absence d'enfants de Chaniers
Chaniers Aventure VTT	170	
Club Gymnastique Volontaire	170	
Yoga	170	
Club de jeu de Simulation Saintongeais	170	
ACCA	170	
Pragmasport	170	
Tennis Club Chagnolais	170	
Sous-total	1360	
ASSOCIATIONS d'intérêt local		
APE Ronsard	110	
Colibri	110	
Mélody	170	Association non chagnolaise mais avec enfants de Chaniers
Comité d'Animation de Chaniers	500	
Batterie-Fanfare « L'espoir Chagnolais »	0	
ADAPAEF	170	
Coup de Pouce	2 100	
Amicale Franco Portugaise des 2 rives	170	
Cercle des Amateurs de Curiosités 17 (anciennement Les Amis de la Médiathèque)	170	
Les Sans Un Comédien	170	
Sous-total	3 670	
ASSOCIATIONS Diverses		

Pêcheurs saintongeais	30	
Handicapés moteurs	30	
Ligue contre le Cancer	30	
Paralysés de France	30	
Prévention routière	30	
Don du sang	30	
Croix Rouge	0	
Anciens Combattants	30	
Etoile clown	170	
Sous-total	380	
TOTAL	9 775	

Mme QUERE-JELINEAU rappelle que lors du budget la commission avait déjà travaillé sur les subventions.

Mme FALLOURD indique que l'enveloppe globale des subventions a été prévue au budget primitif 2015 mais qu'il convient de procéder à la répartition. Elle précise que des modifications sont intervenues.

Mme QUERE-JELINEAU indique qu'il faudrait faire le point sur les avantages en nature dont bénéficient les associations, tels que le prêt de salles.

M. PANNAUD indique que cela paraîtrait normal que les associations sachent à combien correspondent ces avantages en nature. Il précise que les charges supplétives sont déjà calculées pour les centres de loisirs.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable aux propositions de subventions qui lui ont été présentées.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LA BAISSSE DES DOTATIONS

M. PANNAUD informe le Conseil que M. Michel DOUBLET, Président de l'Association des Maires de Charente-Maritime, Maire de Trizay a adressé un courrier rappelant que la loi NOTRE et la baisse annoncée des dotations menacent dangereusement les finances locales et, par conséquent, la qualité et la disponibilité des services que nous offrons à la population :

« L'Association des Maires de France se mobilise en lançant une campagne nationale de sensibilisation, mais elle restera lettre morte si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires pour la relayer dans nos communes et intercommunalités. Aussi, il est important que chacun d'entre nous saisisse chaque opportunité d'expliquer à nos concitoyens les fondements de nos craintes et l'impact combiné de ces réformes sur les services de proximité et le tissu économique local, notamment par le biais :

- des contacts directs et quotidiens que vous entretenez avec vos administrés ;
- dans les journaux et magazines publiés par vos collectivités ;
- dans vos relations avec la presse... »

M. PANNAUD fait remarquer l'impact que cette loi aura sur les collectivités :

élection des conseillers communautaires au suffrage universel, transfert obligatoire de l'eau et l'assainissement, baisse brutale de la DGF, ...

Il indique que s'il n'est pas opposé à ce qu'il y ait une réforme, il condamne la brutalité de sa mise en application.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer que les dotations de Chaniers par rapport à la DSR ont augmenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soutient la motion proposée par l'AMF.

MOTION

La commune de CHANIERES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de CHANIERES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de CHANIERES soutient la demande de l'AMF afin qu'en vue de sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, le programme triennal de baisse des dotations soit révisé, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

REMBOURSEMENT ASSURANCE GROUPAMA

M. PANNAUD rappelle que dans sa séance du 1er juin 2015, le Conseil Municipal a confié à Maître SAINTE MARIE PRICOT l'affaire d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique en la personne de Patrick JACQUES.

Les honoraires, qui s'élèvent à 613 €, font l'objet d'un remboursement à hauteur de 551.70 € par les assurances Groupama, déduction faite de la franchise de 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement proposé par les assurances Groupama.

BUDGET ANNEXE ALIENOR D'AQUITAINE : CREANCE ETEINTE ET VIREMENT DE CREDIT

M. RICHON informe le Conseil Municipal que le Trésorier vient de lui transmettre une demande d'admission en non-valeur pour créance éteinte concernant les loyers dus par la boucherie « Au palais gourmet », sur une période allant d'octobre 2008 à mars 2010, pour un montant de 8 250 €. Cette demande s'appuie sur le jugement du Tribunal de Commerce d'Angoulême en date du 29/01/2015 qui a prononcé le jugement de clôture pour insuffisance d'actif. Il convient de délibérer pour valider cette créance éteinte.

Il convient également de procéder au virement de crédits suivant afin de comptabiliser cette opération :

- Fonct- Dépense : Art 61522-01 - 8 250 page du budget impactée :10
- Fonc-Dépense : Art 6542-01 + 8 250 page du budget impactée : 10

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- l'admission en non valeur des produits précités pour une somme de 8 250 €.
- de procéder au virement de crédits proposé et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 du budget annexe « Aliénor d'Aquitaine ».

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. PANNAUD indique que dans le cadre de la mise en place de la politique « Zéro Phyto », il est nécessaire d'acquérir via un plan pluriannuel, du matériel conseillé par le rapport de la FREDON.

Il est proposé cette année d'acquérir une balayeuse et des outils électriques qui serviront à améliorer considérablement les techniques de désherbage alternatif sur le centre bourg de la commune et dans tous les gros villages.

Compte tenu de l'engagement de Chaniers à migrer dans les trois ans vers un entretien à « Zéro Phyto », il est possible de faire subventionner ces acquisitions d'une part par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à hauteur de 50%, et d'autre part via d'autres leviers tels que le Département, les réserves parlementaires, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès des divers organismes (agence de l'Eau Adour Garonne, Département, Région, Réserve parlementaire, ...) les subventions

nécessaires à l'acquisition du matériel destiné à l'entretien des espaces publics de la commune dans le cadre de la mise en place de la politique zéro phyto.

QUESTIONS DIVERSES

REGLEMENT DE LA FACTURE DES ETS FAURE (SEPULTURE NASKAS)

M. PANNAUD rappelle au Conseil Municipal qu'en Mars 2014, une voiture avait endommagé le mur du cimetière occasionnant ainsi des dégâts sur la sépulture de M. NASKAS. L'enquête de gendarmerie n'a pas permis de retrouver l'auteur des faits.

Les assurances GROUPAMA ont accepté la prise en charge de la réfection du mur mais pas celle de la réparation des sépultures.

Par conséquent, la Commune s'est engagée à procéder à la réfection de la sépulture de M. NASKAS et pour ce faire, a demandé aux Etablissements FAURE de réaliser les travaux. Ceux-ci ont adressé une facture d'un montant de 740.51 € TTC conforme au devis présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prise en charge par la Commune des travaux de réfection de la sépulture NASKAS et mandate le maire afin de procéder au règlement de la facture d'un montant de 740.51 € TTC présentée par les Ets FAURE.

INFORMATION DES CONSEILLERS

Projet de valorisation environnementale sur les bords de Charente

M. PANNAUD indique que la peupleraie située à l'extrémité du communal a été plantée il y a une quinzaine d'années et les arbres arrivant à maturité, il devient nécessaire de procéder à leur coupe.

Une réflexion a été engagée avec l'animatrice du site Natura 2000, intéressée par cet espace situé en zone humide, autour d'un projet d'aménagement permettant de concilier les activités de loisirs (pêche, promenade) et les enjeux environnementaux identifiés dans le site Natura 2000.

Les bords de Charente présentent en effet une grande richesse biologique. C'est pourquoi le projet d'aménagement proposé permettra notamment :

- De renforcer la bordure boisée le long du fleuve en conservant 7 points d'accès à la Charente soit pour desservir des pontons, soit pour permettre l'accès à des places de pêche. Par endroit, il sera donc planté des arbres et des arbustes en utilisant des essences locales ;
- De reconstituer un espace boisé par plantation d'espèces locales (aulnes, saules, érables, tilleuls, chêne pédonculé...) qui fera le lien avec l'aire de loisirs ;
- De maintenir une prairie fleurie très humide au centre car des mares temporaires se sont créées ;
- De créer un cheminement de découverte partant de l'aire de loisirs actuelle, longeant la Charente et rejoignant la route communale,

Sur le plan du financement, 80% seraient couverts par des subventions, les 20% restant à la charge de la Commune, par la vente des peupliers.

M. FOURRÉ indique que le fossé côté Chemin des Peupliers pourrait être déplacé afin d'augmenter les places de stationnement et, côté fleuve, le cheminement pourrait être poursuivi jusqu'au terrain des nomades.

Il propose, qu'en temps voulu, une commission soit créée afin de suivre ce projet.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer qu'il est intéressant de valoriser le communal avec l'espace intergénérationnel, le camping et le bac.

INTERVENTION DS CONSEILLERS :

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait part des problèmes de stationnement lors de la brocante.

M. PANNAUD rappelle que depuis l'an passé, il a demandé au policier municipal d'être présent lors de cette manifestation, tôt le matin, en raison des difficultés occasionnées par le stationnement «sauvage».

Cette année, le chemin des Peupliers s'est retrouvé bloqué par des véhicules garés sur des emplacements interdits au stationnement. Vingt procès-verbaux ont été dressés principalement de 8h30 à 10h. Cinq ont été contestés.

Il rappelle qu'en tant que maire, il a la responsabilité des secours et par conséquent, qu'il doit en faciliter l'accès.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU signale un problème d'entretien et de propreté au parking de la Baine et à l'écluse.
M. PANNAUD indique qu'il verra cela avec l'agent du Conseil départemental.
Il fait remarquer que des enfants plongent de l'écluse et il en rappelle la dangerosité.

Jeux intervillages : M. PANNAUD rappelle que cette manifestation réunissait 7 communes : Le Douhet, Vénérand, Bussac, Courcoury, Montils, les Gonds et Chaniers. Il y a eu une très forte affluence et l'organisation était parfaite.
Il remercie très vivement Jean-Yves HANNIER, Daniel CANUS, Frédéric PICHELIN pour leur implication dans la préparation de ces jeux ainsi que les nombreux bénévoles qui se sont affairés pour proposer aux acteurs de cette journée, les jeux, repas,
M. HANNIER souhaite remercier les commerçants qui se sont associés à cette manifestation.

M. RICHON demande qu'il soit rappelé dans le bulletin municipal les bonnes pratiques du voisinage afin d'éviter le bruit des tondeuses dès 6 heures le matin.

M. FOURRÉ invite les conseillers à aller visiter l'exposition des candélabres proposée par le SDEER sur le parking des syndicats départementaux.

Mme FALLOURD souhaite rappeler qu'en période de canicule il faut être vigilant auprès des personnes âgées.

M. HANNIER demande qu'une poubelle soit installée square des Groies à côté du banc central.

M. GRAVELLE indique que la réfection du chemin AFR interviendra avec le programme voirie de la Commune réalisé par le Syndicat de Voirie. L'Association Foncière remboursera sa part de travaux à la Commune.
Il fait le point des travaux de voirie déjà réalisés : Rue Vauban, Chemin du Pin, Chemin du Treuil, Rue des Merisiers, Impasse Bertaud. La Rue de la Touche sera réalisée avant fin juillet et le Chemin Vallet en septembre.

Mme ALIGANT rappelle les manifestations qui auront lieu en juillet :
14 Juillet : retraite aux flambeaux et feu d'artifice sur le communal.
23 Juillet : marché fermier sur le Communal

La séance est levée à 23 h 30

Le Secrétaire de Séance,
Eric RICHON